



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assurance complémentaire

Question écrite n° 96470

## Texte de la question

M. Frédéric Barbier attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la dispense d'adhésion à la couverture santé complémentaire pour les salariés retraités. 450 000 retraités exercent aujourd'hui une activité professionnelle pour percevoir un complément financier. Or depuis le 1er janvier 2016 et à la suite de l'adhésion obligatoire à une complémentaire santé, le décret du 30 décembre 2015, pris en application de l'article 34 de la loi sur le financement de la sécurité sociale pour 2016 dispense certains salariés, mais pas les retraités qui bénéficient déjà d'une mutuelle. Il lui demande s'il est possible de dispenser d'adhésion à la couverture santé complémentaire ces retraités-salariés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Barbier](#)

**Circonscription :** Doubs (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96470

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 juin 2016](#), page 5258

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)